



SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Réunion de Commission Thématique globale

18 janvier 2017 - 9h30 - Dury

Une intercommission du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 18 janvier 2017 à 9h30 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

Etaient présents lors de la réunion :

Nom	Organisme
M. LENGLET Bernard	Syndicat mixte AMEVA, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
M. PIERRU Richard	AVIA, Président de la CT Risques majeurs
M. MONTASSINE Gérard	CRPMEM, Président de la CT Milieux naturels et aquatiques
M. HAZARD Guy	Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées, Président de la CT Ressource
Mme CORDIER Nicole	Conseil Départemental de l'Oise
Mme Corinne VASSALLI	Conseil départemental de la Somme
M. PERTRIAUX Jean-Baptiste	ABP
Mme GORIAU Emilie	DDTM de la Somme
M. MOROY Pierre	DDTM de la Somme
M. LANDORIQUE Thomas	DDT de l'Oise
Mme LATHUILLE Ségolène	CCI Abbeville
M. TABUTEAU Quentin	CCIT
Mme BAZIN Danièle	Association pour le littoral
M. DELATTRE René	Commune de Miraumont
M. CREPIN Olivier	Amiens métropole
Mme DAUVERGNE Marion	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
M. DEFLESSELLE Claude	Communauté de communes Bocage Hallue, Commune de Coisy
M. BELDAME Johan	CDCK de la Somme
M. LEMAIRE Yves	Communauté de communes Pays des Sources
Mme Claudine BAILLON	Communauté de communes Pays des Sources
Mme DEFOLY Charlotte	Commune de Montdidier
M. de l'EPINE Audouin	Commune de Prouzel
Mme LEBLANC-STEINMANN	Agri Avenir Val de Noye
Arlette	Condicat Minto Pais de Comano Canad Littoral Ricard
M. WANECQUE Renaud	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
Mme MOUTON Valérie	Commune de Lœuilly
M. PAWAR Aryendra	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Somme
Mme HAVET Noémi	CRPF
M. du TERTRE Emmanuel	Chambre d'Agriculture de la Somme
M. FAICT Olivier	Chambre d'Agriculture de la Somme
Mme GODEFROY Maïté	CPIE de la Somme
M. BLONDEL Jean-François	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. BLIN François	Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE







Ordre du jour :

- 1. Rappel sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et son territoire
- 2. Présentation de la démarche d'élaboration du SAGE
- 3. Présentation de la démarche de Stratégie et cadrage juridique du SAGE
- 4. Présentation et débats sur les scénarii alternatifs

Préambule :

M. LENGLET, Président de la CLE, introduit la réunion. Il rappelle que la gestion et la préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel. Le SAGE est l'un des outils privilégiés pour œuvrer sur ces thématiques et gérer durablement la ressource en eau. Le SAGE permet également une approche globale et vise à définir avec l'ensemble des partenaires une Stratégie « d'intérêt général » pour préserver l'eau et les milieux associés.

Il ajoute que sur le territoire il existe des plans de financement pour les actions identifiées. Le Plan Somme et le PAPI permettent notamment d'avoir une vision à 5 ans grâce à une feuille de route claire. Cette feuille de route est élaborée à partir des réflexions d'instances locales comme celles du SAGE.

M. LENGLET ajoute qu'il est nécessaire que la volonté des territoires puisse s'exprimer à travers le SAGE. En effet, même si celui-ci doit suivre un cadre dans son élaboration qui peut paraître contraignant, les acteurs auront du temps pour affiner ensemble le projet de SAGE au fur et à mesure des étapes de l'élaboration. Ainsi le SAGE pourra s'intégrer au territoire et œuvrer dans son intérêt.

L'ensemble des acteurs, Services de l'Etat, collectivités et usagers doivent participer à ce travail d'élaboration. Les services de l'Etat et notamment l'Agence de l'Eau sont des partenaires essentiels dans la mise en place de ce dispositif. Il existe un document à l'échelle du Comité de Bassin, le SDAGE, il faut s'approprier ce document pour le mettre en œuvre sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Cette démarche d'élaboration aboutira à la réalisation de fiches actions détaillées qui seront associées à un coût et à une maîtrise d'ouvrage. Une approche cohérente et crédible est donc nécessaire pour que les financeurs participent à ce projet.

M. LENGLET conclue en précisant que les acteurs ont aujourd'hui un devoir vis-à-vis de l'avenir de l'eau. Le document de SAGE est évolutif et sera revu tous les 6 ans, comme le SDAGE, afin de progresser sur ces thématiques.

1. Présentation de la démarche d'élaboration du SAGE

Mme ROHART, animatrice du SAGE, rappelle les étapes d'élaboration du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Elle replace notamment la Stratégie au sein de ces différentes étapes.

De plus, elle précise que les trois commissions thématiques de décembre avaient pour objet de constituer un panel d'actions afin que la CLE puisse avoir des éléments de choix. Il s'agit désormais de guider la CLE dans ce choix de la Stratégie et dans l'ambition qu'elle souhaite donner au SAGE. La réunion du jour vise notamment à présenter la synthèse du travail réalisé en commissions thématiques.

Mme Rohart rappelle que différents documents ont été transmis aux acteurs depuis ces commissions thématiques. Tout d'abord, un questionnaire a été envoyé aux acteurs afin qu'ils puissent donner leur avis sur la priorisation des actions. Un tableau de synthèse des commissions thématiques a ensuite été transmis présentant les trois scenarii alternatifs.

Enfin, Mme Rohart précise que deux CLE seront mobilisées pour cette étape de choix de la Stratégie. Une première CLE informative se tiendra le 9 février et une CLE de validation se tiendra le 1^{er} mars.







2. Présentation de la démarche de Stratégie et cadrage juridique du SAGE

SAFEGE présente les critères de répartition des pistes d'actions entre les trois scenarii du SAGE.

- Le premier scénario est le « scénario socle ». Il correspond aux actions indispensables au SAGE pour être compatible avec le SDAGE et pour répondre aux objectifs de bon état fixés pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
- Le « scénario intermédiaire » est un scénario technique qui correspond aux actions qu'il serait intéressant de mener prioritairement sur le territoire pour répondre aux problématiques locales. Le scénario intermédiaire reprend également les actions identifiées dans le scénario socle.
- Le « scénario maximisant » est un scénario de haut niveau d'ambition. Il reprend l'intégralité des actions identifiées lors des précédentes commissions thématiques. Il correspond à une politique volontariste clairement affichée. Il est cependant nécessaire de souligner que ce scénario implique des moyens importants pour sa mise en œuvre.

A présent, la question qui se posera jusqu'au choix de la Stratégie est de savoir où placer le « curseur » pour chaque objectif entre le scénario socle et le scénario maximisant. Le choix de la Stratégie consiste à se positionner à une échelle « supra » pour fixer de grandes orientations au SAGE.

Afin d'aider les acteurs dans ce choix, une comparaison des scenarii et de leur plus-value est présentée. A ce stade, il est demandé aux acteurs de s'exprimer sur le scénario qui leur parait le plus adapté. Ce positionnement n'a pas valeur de choix mais permet d'apporter des éléments d'informations complémentaires pour orienter la CLE dans son vote.

Enfin, il est rappelé que cinq comités de rédaction interviendront après le choix de la Stratégie. Ils auront pour objet de travailler sur la rédaction précise des actions et leur contenu.

SAFEGE poursuit par un rappel juridique sur le SAGE et son contexte. La DCE impose un objectif de reconquête du bon état des milieux aquatiques à horizon 2015 (sauf dérogation). La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) correspond à la traduction en droit français de cette directive européenne. Outre poser le principe de gestion durable et pérenne de la ressource en eau, la LEMA identifie les SAGE comme des outils privilégiés pour atteindre ces objectifs et renforce ainsi leur portée juridique.

A ce titre, SAFEGE rappelle que les documents du SAGE ont des portées juridiques différentes. Le PAGD implique une notion de « compatibilité » des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, des documents d'urbanisme et du schéma des carrières. Ces documents ne doivent pas venir contrarier les objectifs du SAGE. Le règlement, quant à lui, est opposable aux tiers et implique la notion de « conformité ». Le Code de l'Environnement précise les rubriques qui peuvent faire l'objet d'une règle dans les SAGE.

M. DEFLESSELLE, ex-Communauté de commune Bocage – Hallue, s'interroge sur la place du SRADDT (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) par rapport au SAGE et sur sa prise en compte.

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, précise que des réunions de travail se tiennent actuellement pour élaborer ce document et qu'il serait intéressant d'intégrer le travail réalisé dans la démarche d'élaboration du SAGE.

SAFEGE répond que les documents du territoire seront bien pris en compte. D'autre part, le partenaire juridique Droit Public Consultants sera présent lors de la prochaine réunion de CLE pour apporter des précisions sur les liens entre ces documents.







M. BLIN, Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP), s'interroge sur le travail mené sur les scenarii alternatifs par rapport au scénario tendanciel présenté en septembre. Le scénario tendanciel présentait l'évolution prévue pour le territoire en fonction des actions mises en œuvre et prévues dans les prochaines années. Il permettait de mettre en évidence les problématiques sur lesquelles le SAGE se doit d'agir pour répondre aux problématiques locales. Il se demande si le scénario socle n'est pas déjà pris en compte dans le scénario tendanciel puisqu'il s'agit d'actions de compatibilité avec le SDAGE majoritairement.

SAFEGE répond que le scénario socle présente un réel intérêt dans le sens où il demande aux acteurs d'appliquer correctement les orientations du SDAGE et la réglementation au niveau local. Sa plus-value peut être discutée, cependant, il n'est pas rare que les CLE fassent ce choix sur certaines thématiques. Ainsi, les acteurs témoignent de la nécessité en premier lieu de se conformer à la réglementation. Il s'agit de la base et permet d'enclencher une dynamique sur le territoire. C'est le cas particulièrement lorsqu'il existe des difficultés à faire appliquer la réglementation existante au niveau local.

Mme ROHART précise que la CLE fera son choix. Elle pourra choisir d'avoir une ambition faible pour le premier programme d'actions du SAGE. En effet, la CLE pourra choisir de rester au niveau socle sur certains objectifs ou de se positionner sur un niveau d'ambition plus fort sur des thématiques qu'elle juge prioritaires.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, ajoute que le scénario socle précise les actions incontournables à mettre en place vis-à-vis du SDAGE et de la DCE. Si les acteurs souhaitent être plus ambitieux alors il est important de réfléchir aux actions à mettre en place pour répondre aux problématiques locales.

Enfin, il précise que la priorisation permet de classer et de donner un rang d'intervention des différentes thématiques sur le territoire. De nombreuses pistes d'actions ont été proposées lors des précédentes réunions. A présent, il convient d'accompagner la CLE dans ses choix en toute connaissance de cause.

3. Concertation autour des scenarii pour la Stratégie du SAGE

SAFEGE présente la méthode de travail pour la suite de la réunion. Pour chaque objectif sera présenté :

- Un rappel des éléments clés de l'Etat des lieux –diagnostic et du Scénario Tendanciel qui justifie les pistes d'actions retenues à ce stade,
- Une comparaison des différents scenarii,
- Les premiers résultats du questionnaire de priorisation des actions.

Pour chaque objectif, l'avis des acteurs sur le scénario pertinent à retenir a été demandé. Les grilles à cocher ont été collectées en fin de réunion. Un graphique de synthèse des résultats obtenus par objectif est présenté dans les paragraphes suivants.

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, précise que la CCI n'est pas impliquée directement dans le suivi de la nappe du Vimeu. Il s'agit de l'association Aqua Picardie maritime.

M. MONTASSINE, CRPMEM, précise qu'il existe aujourd'hui un manque de suivi des masses d'eau littorales surtout dans la zone de balancement des marées à l'intérieur de l'estuaire. Il ajoute qu'avec le Plan d'Action pour le Milieu Marin, il pourrait y avoir une amélioration du suivi dans les mois qui viennent.

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, ajoute que la connaissance sur la fragilité de ces milieux est importante pour pouvoir ensuite communiquer et mobiliser les acteurs.

M. BLIN, AEAP, s'interroge sur l'échelle la plus pertinente pour traiter de la question des micropolluants. La thématique doit-elle être traitée à l'échelle des SAGE ou à une échelle supra-SAGE. En effet, il existe de



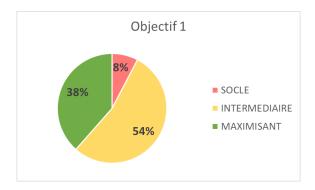




nombreuses interactions avec les études menées au niveau national (définition de normes d'évaluation de l'impact notamment).

SAFEGE répond que cette question se pose sur de nombreux SAGE. Sur le SAGE Oise-Aronde par exemple, il a été décidé que le SAGE n'était pas la bonne échelle de travail sur ce sujet. Sur d'autres territoires, les acteurs ont tout de même souhaité inscrire cette problématique dans les documents du SAGE, via la mise en place d'une veille sur l'état des connaissances notamment.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Au vu de ce graphique, le scenario intermédiaire semble se dégager. Ce scénario implique la mise en place d'actions sur les thématiques « socle » comme le suivi qualité des masses d'eau côtières et de transition ainsi que du chevelu secondaire et la communication sur la qualité de l'eau. Il va également plus loin en proposant d'améliorer la connaissance sur les micropolluants et la contamination des sédiments.

Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population

M. BLIN, AEAP, se demande pourquoi certaines pistes d'actions qui sont traitées dans le SDAGE ne sont pas reprises dans le socle comme la délimitation des aires d'alimentation de captage (AAC) ou la promotion de pratiques et cultures adaptées à la préservation de la qualité de l'eau.

SAFEGE précise que cette délimitation est bien présente dans le socle, c'est la délimitation via un arrêté préfectoral qui est uniquement dans le scénario maximisant. Concernant la promotion des pratiques et cultures adaptées, cette notion est bien traitée dans le socle à travers la mise en place des ORQUE. Une action est proposée dans le scénario maximisant pour renforcer cette notion si les acteurs souhaitent engager d'autres actions sur le territoire.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, précise que le scénario socle est une déclinaison du SDAGE. Le SAGE est le prolongement naturel du SDAGE. Ainsi, le SAGE ne doit pas s'abstenir de traiter une problématique même si elle est déjà inscrite dans le SDAGE ou financée par l'Agence de l'Eau. Il rappelle qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre le SAGE et une structure. Au contraire, il est important de construire ensemble le document.

M. BLIN, AEAP, précise qu'il n'y a pas d'opposition entre structure. Selon lui, le SAGE doit apporter des plusvalues par rapport aux problématiques locales. Il précise qu'il faut réfléchir aux actions à mener prioritairement dans le cadre du SAGE.

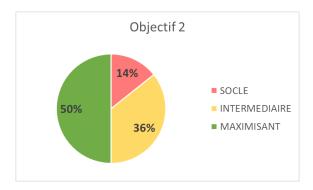
M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, précise qu'effectivement la construction du SAGE est basée sur des problématiques locales et devrait faire l'objet d'une priorisation de l'action.







Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Une majorité des acteurs se fixent un haut niveau d'ambition sur cet objectif en choisissant le scenario maximisant. Ainsi des actions seraient mises en place sur l'ensemble des thématiques proposées. Ce scenario apporte notamment une plus-value en renforçant le traitement des thématiques de connaissance et protection des captages ainsi que de protection de la ressource. Il traite également de la question des captages privés non déclarés.

Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale

M. MONTASSINE, CRPMEM, précise que la gestion des eaux pluviales doit intégrer la notion de lessivage des pollutions atmosphériques vers les milieux.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, précise que le SAGE intervient sur un territoire déjà actif. Il s'agit de s'intégrer aux actions déjà en cours pour faire avancer les thématiques prioritaires et apporter une plus-value. Par ailleurs, il précise que le contenu précis des actions sera travaillé lors de la phase de rédaction des documents du SAGE qui débutera à la suite du choix de la Stratégie.

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, s'interroge sur la différence entre les trois scenarii de cet objectif.

SAFEGE répond que des actions supplémentaires sont engagées dans le scénario intermédiaire par rapport au scénario socle avec des niveaux d'ambition plus forts. Les actions qui constituent chacun des scénarii sont précisées dans le tableau transmis aux acteurs en amont de la réunion. Pour cet objectif, il s'agit par exemple de la réalisation d'un document stratégique en matière d'assainissement ou encore de la réalisation de profils conchylicoles et de baignade.

M. BLIN, AEAP, souhaite avoir des précisions sur l'action portant sur la gestion des boues des stations d'épuration. En effet, il se demande si cela implique que les actions réalisées actuellement sur le territoire ne sont pas suffisantes et qu'il est nécessaire d'aller plus loin sur cette thématique.

Mme ROHART répond que c'est en effet ce qui a été évoqué en commissions thématiques. Elle précise que l'action initiale portait uniquement sur les boues provenant de l'extérieur du bassin versant. Elle a été élargie à l'ensemble des boues de stations d'épuration suite aux discussions en commissions thématiques.

SAFEGE ajoute que lors des précédents débats, cette action est apparue difficile à mettre en œuvre sur le territoire. Toutefois si les acteurs retiennent le scénario maximisant, cela traduit qu'ils ont l'ambition d'agir sur cette thématique.



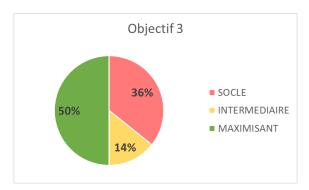




M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, précise qu'un suivi très fin est déjà réalisé sur l'épandage des boues de station d'épuration et se demande ce qui pourrait être fait en plus de ce qui existe actuellement.

SAFEGE explique que dans ce cas, si la Chambre d'agriculture ne voit pas l'intérêt de cette action, elle peut se positionner sur le scénario socle ou intermédiaire.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.

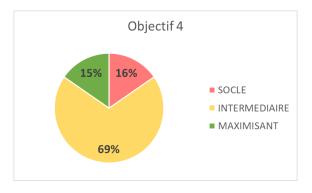


Une majorité des acteurs se fixent un haut niveau d'ambition sur cet objectif en choisissant le scenario maximisant. Ainsi des actions seraient mises en place sur l'ensemble des thématiques proposées. Ce scenario apporte notamment une plus-value en renforçant le traitement des thématiques de gestion des eaux pluviales et de réduction des pollutions industrielles et artisanales. Il traite également de nouvelles thématiques comme la connaissance des sites polluants et à risque, la réduction des pollutions portuaires ou encore l'épandage des boues de stations d'épuration.

Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Le scenario intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il implique la mise en place d'actions de rédaction de l'utilisation des produits phytosanitaires agricoles et des collectivités (socle) et propose d'élargir ces mesures aux gestionnaires de réseaux et aux particuliers. L'ajout de la thématique du développement de l'agriculture biologique proposé en scenario maximisant est cependant discuté par un certain nombre d'acteurs.

Objectif 5 : Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral







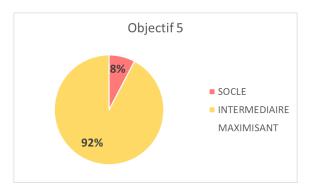
Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, explique que le sujet des déchets aquatiques est essentiel pour le Département. Le territoire du SAGE se situe à l'exutoire du bassin versant de la Somme. Un gros travail est mené par le département notamment sur la communication auprès du public et sur la renaturation des espaces à proximité du fleuve. Un travail curatif doit être mené mais les actions préventives sont très importantes.

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, précise que les embâcles constituent également des obstacles au libre écoulement des eaux.

M. MOROY, DDTM de la Somme, rappelle également que les ports du territoire sont structurés autour de l'embouchure des fleuves. La question des déchets aquatiques est donc importante.

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, précise qu'il s'agit d'une action prioritaire selon lui.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, les acteurs privilégient avec une large majorité le scenario intermédiaire/maximisant proposant de réduire les déchets dans les milieux aquatiques, problématique identifiée comme importante sur le territoire.

Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, explique qu'il est important d'améliorer la connaissance sur la ressource en eau du territoire et les volumes mobilisables.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, rappelle que depuis 2 ans il n'y a pas eu d'arrêté sécheresse sur le bassin. Le sujet parait donc moins prégnant que les années précédentes. Ainsi, il serait intéressant de profiter de ce cadre apaisé entre les acteurs pour parler de ce sujet et anticiper les situations de tension futures.

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, explique qu'il n'existe pas de données fiables sur les volumes mobilisables sur le territoire. Ainsi, il conviendrait de faire un état des lieux de la ressource comme ce qui a été réalisé au niveau national. Aujourd'hui la situation est délicate car la fiabilité des données ne permet pas d'engager un dialogue avec les usagers.

Mme ROHART et SAFEGE rappellent néanmoins que des études ont été menées afin de définir des Débits Objectifs Biologiques et des volumes mobilisables sur certains bassins. La connaissance sur l'état quantitatif de la ressource est certes à consolider mais n'est pas inexistante sur le territoire.





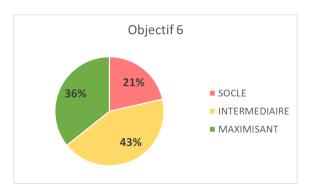


M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, précise qu'il faut en effet profiter de cette période sereine pour travailler ensemble sur le sujet de la gestion quantitative de la ressource et anticiper le changement climatique.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, précise qu'en lien avec le SAGE Haute Somme, dans lequel cette question quantitative est abordée pour l'alimentation du Canal Seine Nord Europe, il serait intéressant de traiter de ce sujet sur le territoire aval.

M. de l'EPINE, Maire de Prouzel, précise que la diversification de l'origine de l'eau peut être mise en place via l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales par exemple.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Au vu du graphique ci-dessus, les résultats semblent partagés mais les acteurs montrent un haut niveau d'ambition avec 79% d'acteurs en faveur des scenarii intermédiaire ou maximisant. Au-delà des actions des thématiques « socles » comme la connaissance des prélèvements et des capacités du bassin versant et l'anticipation du changement climatique, ces scenarii proposent de travailler sur le maintien des débits minimum biologiques (intermédiaire) et sur la diversification de l'origine de l'eau (maximisant).

Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, explique que les acteurs sont peu sensibilisés à cette problématique de gestion de crise dans le nord de la France. D'autres préoccupations semblent plus prégnantes sur le territoire.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, précise que la communication auprès du monde agricole et des industriels est déjà importante. Il faut maintenant communiquer préférentiellement auprès du grand public. Il est essentiel d'expliquer les bonnes pratiques en période de crise comme ne pas laver sa voiture ou arroser son gazon par exemple.

SAFEGE répond que la sensibilisation du grand public était déjà ressortie comme un axe central lors des commissions thématiques précédentes. Les acteurs présents avaient clairement identifié ce public pour mener des actions de communication.

M. FAICT, Chambre d'Agriculture de la Somme, s'interroge sur les moyens à disposition pour communiquer sur les situations de crise au-delà de ce qui est déjà fait dans les journaux.

SAFEGE répond que ce type de communication est déjà réalisé sur de nombreux territoire. Il s'agit de faire de la communication localement par exemple par l'intermédiaire de plaquettes informatives.

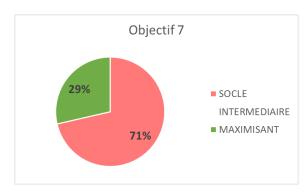






M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, ajoute que ce n'est pas parce qu'une structure réalise déjà une action qu'elle ne peut pas être inscrite dans le SAGE. L'inscrire dans le SAGE peut permettre une dynamique plus importante ou la pérennisation des actions.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



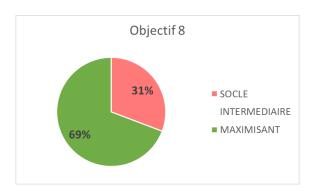
Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle/intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il s'appuie sur la pérennisation du réseau de suivi à l'étiage. La communication sur le dispositif de gestion de crise n'est retenue que par 29% des acteurs.

Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...)

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, explique que le monde agricole est déjà sensibilisé aux économies d'eau en période de sécheresse, cette thématique est déjà bien présente dans les esprits.

SAFEGE répond que cette piste d'action reconnait effectivement les efforts déjà fourni et encourage à les poursuivre.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle/intermédiaire ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, le scenario maximisant est privilégié par les acteurs, il propose notamment de sensibiliser les professionnels, les collectivités et les particuliers aux économies d'eau.

Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, demande à quoi correspond la connectivité latérale des cours d'eau.







SAFEGE explique qu'il s'agit de restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau en reconnectant par exemple les annexes hydrauliques qui sont actuellement isolées par des merlons par exemple.

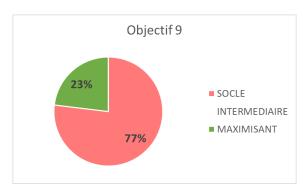
M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, explique que la restauration de la connectivité latérale est très importante à l'échelle de la Somme. Toutefois, il convient de veiller à l'impact sur les zones humides et le transfert d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, explique que la gestion des EEE est un sujet prioritaire pour le Département. Il faudrait également identifier le Conseil Départemental de la Somme et le Conservatoire de Bailleul dans les maîtrises d'ouvrage pressenties.

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, rappelle qu'une remarque avait été formulée pendant les commissions thématiques pour éviter de restaurer la continuité écologique au détriment des usages. Il souhaite que cette mention soit conservée.

Mme ROHART rappelle qu'il avait été précisé en commissions thématiques que l'impact des opérations de RCE sur les usages est étudié dans le cadre des dossiers Loi sur l'eau. Une étude au cas par cas est donc bien réalisée.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle/intermédiaire est privilégié par les acteurs, il propose de restaurer prioritairement la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau. Les thématiques de connaissance des espèces migratrices et de restauration de la continuité latérale ne seraient donc pas retenues.

Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, demande ce qu'est un PPRE.

Il est précisé par les acteurs que le terme de « plan de gestion des cours d'eau » est privilégié sur le territoire.

M. MOROY, DDTM de la Somme, explique que la thématique de préservation et d'entretien des milieux aquatiques doit faire partie du scénario socle.

M. de l'EPINE, maire de Prouzel, se demande de quelle manière les zones humides anthropiques sont considérées.

M. MOROY, DDTM de la Somme, explique qu'il existe une nomenclature qui s'impose au SDAGE définissant notamment des zones humides non naturelles. Ces zones humides peuvent être d'une grande richesse patrimoniale et doivent donc être conservées.





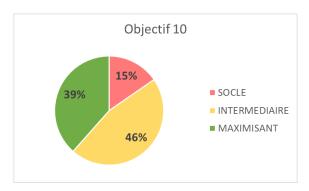


Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, précise que le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard fait partie des maîtrises d'ouvrage pressenties sur cet objectif.

SAFEGE précise que le syndicat est déjà présent dans la mention de « collectivités territoriales et établissement locaux compétents ». La liste des maîtrises d'ouvrage est à compléter et les acteurs seront accompagnés par le cabinet juridique pour préciser l'intitulé exact des différentes maîtrises d'ouvrage lors de la phase de rédaction.

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, explique que le Conservatoire du Littoral doit être ajouté comme maîtrise d'ouvrage.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Au vu du graphique ci-dessus, les résultats semblent partagés. Cependant, les acteurs montrent un haut niveau d'ambition avec 85% d'acteurs en faveur des scenarii intermédiaire ou maximisant. Une majorité des acteurs souhaitent donc aller au-delà des actions de la thématique « socle » de mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau. Ainsi, les acteurs sont favorables à la mise en place d'actions sur les thématiques de la préservation et l'entretien des milieux aquatiques (scenario intermédiaire) ou encore de l'entretien des fossés et du développement de la connaissance sur l'ensablement de la Baie de Somme (scenario maximisant). Les acteurs insistent notamment sur l'importance de la connaissance sur l'ensablement de la baie.

Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme, précise que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard sont les deux gestionnaires d'ENS sur le Département. Les communes seront également des acteurs essentiels pour la préservation de ces espaces. Enfin, cet objectif est très important car la protection des zones humides est une priorité de l'Agence de l'Eau.

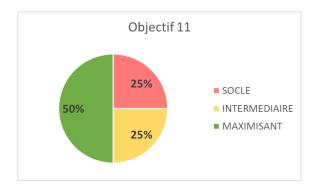
Concernant les décharges, il s'agit d'un point particulier à traiter. Il faut les identifier mais il est également nécessaire d'aller plus loin en résorbant ces décharges.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, précise que cet objectif est important, notamment l'identification des zones humides à préserver et restaurer qui est obligatoire pour que le projet de SAGE soit accepté.









Une majorité des acteurs est favorable au scenario maximisant. Ainsi des actions seraient mises en place sur l'ensemble des thématiques proposées. Les acteurs souhaitent donc aller au-delà des thématiques « socles » d'amélioration de la connaissance et de protection des zones humides. Le scenario maximisant apporte notamment une plus-value en renforçant les actions en faveur de la protection des zones humides. Il traite également de l'identification des risques pesant sur les milieux aquatiques et de l'identification des décharges situées à proximité de zones humides.

Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (faune et flore)

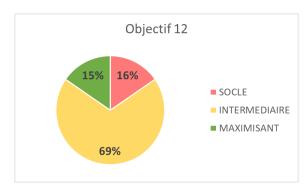
Mme DAUVERGNE se demande pourquoi l'action de communication sur les EEE n'apparait pas dans les résultats du questionnaire de priorisation.

SAFEGE précise que pour cette action les avis ne sont pas tranchés (prioritaires / à reporter ou abandonner).

Mme DAUVERGNE ajoute que la communication sur les EEE est une action très importante à prendre en compte. Elle ajoute que les coûts semblent sous-estimés car les programmes d'actions pour lutter contre les EEE peuvent être très coûteux.

SAFEGE précise que les coûts ont été chiffrés hors déclinaison opérationnelle des programmes d'actions.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, ajoute que ces sujets sont complexes. Il n'existe aucun moyen de contraindre les propriétaires détenteurs de ces espèces à les éradiquer. Dans le projet de loi « biodiversité », il a été retenu d'interdire la détention d'EEE. Par ailleurs, suivant les conditions climatiques, un développement très important des EEE peut être constaté certaines années sur le bassin et nécessite des interventions mécaniques d'extraction pour contenir les foyers. Ainsi, il est nécessaire de maintenir une vigilance sur ces sujets.









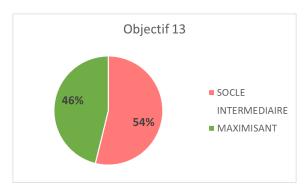
Le scenario intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il implique la mise en place d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (socle) et propose également de mettre en place une cellule de veille sur cette thématique.

Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux

Mme VASSALLI, Conseil Départemental de la Somme aimerait que le SAGE se fixe pour ambition d'éradiquer les Habitations Légères de Loisirs (HLL) plutôt que de les maîtriser.

M. MOROY, DDTM de la Somme, répond que l'on se situe à la limite de la portée du SAGE. Le SDAGE demande, quant à lui, d'éviter l'implantation de HLL en zones humides. Par ailleurs, il ajoute que le terme de HLL est trop général. Une vigilance devra être portée lors de la rédaction des documents du SAGE sur le terme correct à employer.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Les acteurs sont partagés entre les deux scenarii. Le scenario socle/intermédiaire propose d'agir sur la gestion de la fréquentation touristique et des loisirs. Le scenario maximisant renforce les actions menées sur cette thématique et thématiques et apporte une plus-value en agissant pour la maitrise des HLL et pour le suivi des carrières réaménagées.

Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information

Mme BAZIN, Association pour le littoral, explique la difficulté d'avoir une approche globale sur ces thématiques. Elle rappelle qu'il y a une urgence extrême à traiter les problématiques d'inondation. Les conséquences économiques de ces événements sont très importantes et la demande d'information de la part du public sur ces sujets est particulièrement forte.

Elle regrette que l'enjeu « Risques majeurs » soit systématiquement traité en dernier.

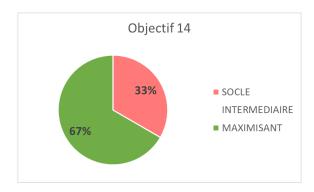
Mme ROHART ajoute que le SAGE a pour principal objet d'intervenir sur l'eau et les milieux aquatiques. Les risques sont considérés dans la mesure où ils sont en lien avec ces sujets mais ne constituent pas le cœur du SAGE.

SAFEGE ajoute que les risques sont par ailleurs très encadrés au travers d'autres documents sur le territoire (PGRI, SLGRI).









Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario maximisant est privilégié par les acteurs. Il renforce les actions menées sur les thématiques « socles » d'amélioration de la connaissance sur le ruissellement et l'érosion ainsi de protection et gestion des zones naturelles d'expansion de crue. Il apporte également une plus-value en améliorant la connaissance et la communication sur les risques d'inondation.

Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Mme ROHART explique que cette action est une action prioritaire du PGRI. Elle a donc été ajoutée dans le scénario socle du SAGE.

Cet objectif n'a pas fait l'objet d'autres remarques de la part des acteurs.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Un seul scenario est proposé dans cet objectif. Il est donc retenu par l'ensemble des acteurs.

Objectif 16: Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, précise que le classement des prairies n'est pas du ressort des SAGE mais du dispositif de la PAC.

Mme ROHART explique que l'intitulé de la piste d'action est basé sur la disposition A-4.3 du SDAGE « **Veiller à éviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage**: L'autorité administrative, les collectivités et les maîtres d'ouvrages veillent à éviter l'urbanisation et le retournement des surfaces en prairies dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages. Les collectivités veillent dans leurs documents d'urbanisme au maintien des prairies et des éléments de paysage, notamment par la mobilisation de certains outils tels que les zones







agricoles protégées, les orientations d'aménagement et de programmation, les espaces boisés classés (y compris les haies), l'identification des éléments de paysage dans les documents d'urbanisme. [...] ».

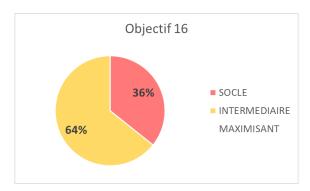
SAFEGE précise également que cette action est couramment inscrite dans les SAGE. Il n'y a pas de doute à avoir sur la légalité de l'action. Le cabinet d'avocat DPC pourra répondre plus en détail à cette interrogation.

M. MOROY, DDTM de la Somme, rappelle que le SDAGE définit un zonage préalable sur lequel s'applique le classement dans les documents d'urbanisme.

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, ajoute qu'il faudra préciser la liste des communes concernées par cette action. En effet, cette action entrainera des conséquences économiques et des actions de compensation. Il faut prendre ces éléments en compte.

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, rappelle que c'est un sujet important. Ainsi, il est nécessaire de trouver des solutions intelligentes dans les zones ciblées comme présentant un risque.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario intermédiaire / maximisant est privilégié par les acteurs. Il renforce les actions menées sur la maitrise des ruissellements (socle) et apporte une plus-value en améliorant la connaissance sur les sous-bassins susceptibles d'impacter la qualité de l'eau et en incitant à la modification des pratiques agricoles pour limiter les transferts de polluants.

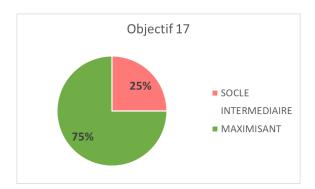
Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise

Mme BAZIN, Association pour le littoral, rappelle qu'il existe un retard important en termes de culture du risque sur le territoire. Les maires sont démunis et ne sont pas toujours informés sur ces sujets alors que la culture du risque est fondamentale.









Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario maximisant est privilégié par les acteurs. Il propose d'aller au-delà des actions proposées en faveur de la préparation à la gestion de crise (socle) par la mise en place de l'information préventive et le développement de la culture du risque.

Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que le recul stratégique sera peut-être nécessaire pour éviter certains risques en Baie de Somme.

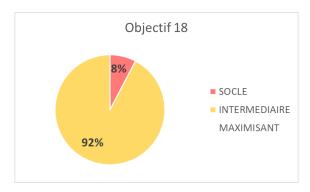
M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, ajoute qu'il est essentiel d'intégrer cette action dans le SAGE.

Mme ROHART rappelle que cette piste d'action a été formulée pour intégrer la notion d'interaction entre les différents risques. En effet, il convient de mettre en place une stratégie qui ne crée pas de nouveaux risques (comme cela pourrait être le cas par exemple avec un déplacement des populations sur les zones inondables d'Abbeville).

M. WANECQUE, SPBSGLP, rappelle que le PAPI Bresle Somme Authie a élaboré une stratégie d'aménagement du littoral intégrant cette problématique de repli stratégique. A court terme, la stratégie consiste à maintenir le trait de côte. Le repli stratégique interviendra à plus long terme. Ainsi, il faudra veiller à la cohérence du SAGE avec les réflexions du PAPI.

M. MOROY, DDTM de la Somme, précise qu'il s'agit plutôt de s'intégrer dans la stratégie élaborée par le PAPI. Il ne s'agit pas de mener deux fois le même travail.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, les acteurs privilégient avec une large majorité le







scenario intermédiaire/maximisant proposant de mener une réflexion sur le recul stratégique dans les zones menacées par le recul du trait de côte.

Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte

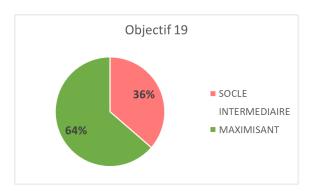
Mme ROHART rappelle que la piste d'action de l'objectif 19 n'avait pas reçu d'écho très favorable en commission thématique. Elle a cependant été conservée car elle découle de la disposition D-3.1 du SDAGE « Prendre en compte la protection du littoral dans tout projet d'aménagement : Les maîtres d'ouvrage (personne publique ou privée, morale ou physique) qui engagent une démarche de protection du littoral ou dont les projets impactent le littoral prennent en compte, à une échelle pertinente et argumentée, les impacts écologiques et sédimentologiques sur les milieux naturels. Les méthodes douces de gestion du trait de côte sont privilégiées par rapport aux aménagements lourds. »

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, s'interroge sur la définition des méthodes douces. Il se demande si la dépoldérisation qui engendrerait des modifications importantes de l'occupation des sols est considérée comme une méthode douce.

SAFEGE répond que les « méthodes douces » correspondent à des méthodes qui n'engendrent pas d'aménagements lourds de type épis, digue de galets ... La dépoldérisation en fait partie.

M. MONTASSINE, CRPMEM, rappelle que la dépoldérisation a été refusée par les acteurs du territoire. La situation est donc actuellement au statut quo. Il se demande quels seront les moyens à engager pour continuer à entretenir les ouvrages à une échelle de 50 ans.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario socle / intermédiaire ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, les acteurs privilégient le scenario maximisant proposant de privilégier les méthodes douces de gestion du trait de côte.

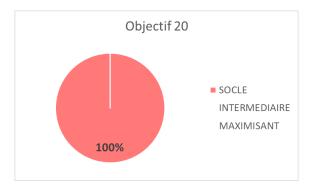
Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.







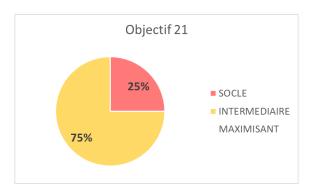


Un seul scenario est proposé dans cet objectif. Il est donc retenu par l'ensemble des acteurs.

Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.

Le graphique suivant présente une synthèse des avis émis par les acteurs sur le scenario le plus adapté pour la mise en œuvre du SAGE.



Seuls deux scenarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scenario intermédiaire / maximisant est privilégié par les acteurs. Il propose d'aller au-delà des thématiques proposées dans le socle en mettant en place une gestion concertée du littoral avec les territoires voisins.

Remarques d'ordre général

M. BLIN, AEAP revient sur la méthodologie employée pour la phase de Stratégie. En effet, lors des précédentes commissions thématiques, un listing des différentes pistes d'actions envisageables avait été réalisé. A présent, il se demande si l'exercice de rédaction des pistes d'actions va permettre de retravailler ces pistes d'actions ou si elles ont vocation à être transposées directement dans le SAGE.

SAFEGE répond que l'on se trouve actuellement dans la phase de scenarii alternatifs et de stratégie. L'objectif est de dégager les grandes thématiques sur lesquelles les acteurs souhaitent agir. Un travail de rédaction sera mené dans la prochaine phase. Un amendement et une refonte des actions seront possibles. A ce stade, la rédaction n'est pas figée.

SAFEGE ajoute également que les documents du SAGE comprennent une évaluation environnementale. Il s'agira de s'assurer de la compatibilité / cohérence du projet de SAGE avec les plans et programmes existants.







Conclusion

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, conclut la réunion et remercie les participants. Il précise que deux CLE seront organisées prochainement le 9 février et le 1^{er} mars 2017 pour valider le choix de la Stratégie.

Mme ROHART, animatrice du SAGE, rappelle que les documents de travail du SAGE sont disponibles en téléchargement sur le site de l'AMEVA, dans l'onglet du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (http://ameva.org/?q=content/les-sage/sage-somme-aval-et-cours-deau-cotiers).

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel: 03.64.85.00.22 - Fax: 03.22.90.91.80

c.rohart@ameva.org

